

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	25 (1917)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	César de Saussure et la Société des Francs-Maçons de Londres en 1739
<b>Autor:</b>	Charrière de Sévery, W. de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-21004">https://doi.org/10.5169/seals-21004</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

## CÉSAR DE SAUSSURE ET LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS DE LONDRES, EN 1739<sup>1</sup>.

César de Saussure, surnommé le Turc, naquit à Lausanne en 1705 et y mourut en 1783, âgé d'environ 78 ans. Il était fils du pasteur François-Louis de Saussure et de Émilie Gaudard, laquelle épousa en deuxième noce l'historien Abraham Ruchat.

César de Saussure, fait remarquer M. Berthold van Muyden, dans une introduction au beau volume qu'il a édité en 1903 sous le titre *Lettres, et voyages de M. César de Saussure en Allemagne, en Hollande et en Angleterre (1725-1729)*, César de Saussure, disons-nous, était un esprit curieux et observateur qui, ne trouvant pas l'emploi de son activité dans sa ville natale, et jouissant d'une jolie aisance, employa sa jeunesse à voyager<sup>2</sup>.

Après avoir visité et étudié l'Angleterre, de Saussure

<sup>1</sup> Communication faite à la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie à Lausanne le 14 juin 1917, par M. William de Charrière de Sévery. — Ceux que le sujet intéresse liront aussi avec plaisir un article de M. Nestor Blanc, paru dans la *Bibliothèque universelle*, de décembre 1916, sous le titre : « Les tribulations des francs-maçons vaudois au XVIII<sup>e</sup> siècle ».

<sup>2</sup> Avant M. B. van Muyden, sa parente, Mme van Muyden-Baird, avait déjà donné une traduction anglaise des « Lettres de C. de Saussure sur l'Angleterre ». Cette publication parut à Londres, en 1892, à l'occasion du couronnement du roi Edouard VII et fut très appréciée.

s'embarqua, à bord d'un vaisseau de guerre, pour Constantinople, avec Milord Kinoul, que la Grande-Bretagne envoyait en Turquie comme ambassadeur. Celui dont nous nous occupons fut, de ce fait, lui-même attaché, durant un certain temps, à cette ambassade en qualité de secrétaire.

La relation de la traversée, avec escales à Lisbonne, à Malte, etc., et du séjour de cinq années que fit l'auteur sur les rives du Bosphore forme le texte d'un tome II, resté inédit<sup>3</sup>. Plus tard notre Lausannois, devenu Secrétaire des commandements du prince hongrois Rakoczy, auquel la couronne de Pologne fut offerte inutilement et qui fut élu prince de Transylvanie et du Saint-Empire, passa quelque temps à Rodosto, en Propontide, puis traversa la Hongrie. Il était de retour à Lausanne en 1740, ayant renoncé à de nouveaux voyages sur les instances de sa mère, mais non sans avoir fait à la France et à l'Angleterre de nouvelles visites, qui lui fournirent derechef le sujet de descriptions pittoresques et variées.

Rentré au pays, de Saussure fit partie des autorités de sa ville natale et se livra à des recherches historiques, en même temps que, sous la forme épistolaire, il préparait, d'après les notes prises au cours de ses voyages, les trois volumes qui nous ont été conservés en deux expéditions autographes. Mentionnons que le tome III, qui intéresse plus spécialement les Hongrois, a été imprimé presqu'en entier à Budapest, en 1909, sous les auspices de la Commission historique de l'Académie hongroise des sciences, et par les soins de M. Coloman de Thaly, auquel M. B. van Muyden avait accordé l'autorisation nécessaire. Un texte français a été placé en regard du texte hongrois.

<sup>3</sup> A l'exception des pages concernant le Portugal que M. le vicomte de Faria, consul général de Portugal, a été autorisé à faire paraître en 1909, sous forme de plaquette.

Dans la partie inédite de ce tome III se trouvent des informations circonstanciées sur le célèbre comte de Bonneval, (auteur lui aussi de Mémoires) ainsi que les aventures romanesques du Vaudois Monnier, fils du brigadier Monnier d'Yvorne<sup>1</sup>, et enfin les pages qui vont suivre sur la Franc-Maçonnerie anglaise auquel notre ancêtre venait de s'affilier. Dans cet écrit celui-ci s'attache à justifier la Société des Francs-Maçons des reproches qu'on lui a faits et à présenter son apologie, mais qu'on ne s'attende pas à des révélations sensationnelles et à ce que le nouveau frère nous veuille révéler les mystères de l'Ordre et de sa propre initiation.

La bonhomie et l'accent de sincérité qu'on ne peut, au surplus, pas contester aux écrits de C. de Saussure les fait lire sans défiance et sans idées préconçues.

C'est en 1765 que l'écrivain-voyageur revit et compléta son manuscrit ; il le dédia à ses filles Henriette et Isabelle. La première épousa Samuel-Henri Constant-de Rebecque, et, la seconde, le pasteur Frédéric Bugnion. Elles étaient nées de son mariage avec Noémi Gaudard, célébré en 1743.

Ajoutons qu'il ne paraît pas avoir écrit en vue de la publicité, car, dit-il, dans un avertissement adressé à ses filles : « Je n'ai jamais eu la démangeaison d'augmenter le « nombre des mauvais auteurs et des livres ennuyans, dont « nous sommes inondés<sup>2</sup> et si j'ai fait cet ouvrage, ce n'a « été que pour ma propre satisfaction et pour celle de « plusieurs parents et amis. »

Ce que disant, l'auteur des « Lettres et voyages » ne se rendait pas justice et c'est pourquoi ses après-venants ont jugé équitable de réparer l'excès de modestie de leur ancêtre.

<sup>1</sup> Qui se distingua dans la deuxième guerre de Villmergen, par sa belle défense de Sins.

<sup>2</sup> Que dirait-il aujourd'hui ?

En revanche, à Lausanne, à Genève et ailleurs encore, les cahiers manuscrits de Saussure se transmettaient de mains en mains et ainsi M. de Voltaire les eut sous les yeux.

Le fait que les *Lettres et voyages* furent rédigés après le retour du voyageur à Lausanne, observe encore B. van Muyden, est cause que quelques erreurs et confusions, d'ailleurs sans grande importance, se sont glissées parfois dans la narration. Le critique littéraire du *Times*, rendant compte de l'ouvrage de M<sup>me</sup> van Muyden-Baird, en fit la remarque en 1902, mais, sur les explications qui lui furent données, il rétracta, tôt après, ses critiques.

Ce qui précède nous a paru devoir être rappelé pour ceux auxquels César de Saussure serait resté inconnu et cela dit nous lui laissons la parole :

(Du 17. juin 1739.) — « Dois-je vous apprendre que quelques semaines après mon arrivée ici, je me fis recevoir et initier dans la célèbre société des *Francs-Maçons*. Cette nouvelle vous surprendra sans doute et vous fera peut-être de la peine, surtout si vous avez de cette confrérie les fausses idées qu'en ont la plupart de ceux qui ne la connaissent pas. Et comme je serais fâché de faire quelque chose qui m'attirerait de votre part quelque blâme, je vais tâcher de détruire, s'il se peut, les faux préjugés que vous pourriez avoir contre les *Francs-Maçons*. Pour cet effet il faut vous les faire connaître.

Toute société ou confrérie a un but. Le principal de celle des *Francs-Maçons* est de s'unir d'une manière particulière, de se rendre les uns aux autres toutes sortes de bons offices et surtout de secourir, autant qu'on le peut sans s'incommoder, ceux qui tombent dans l'indigence, comme je vous en donnerai bientôt quelques exemples. Je sais qu'on fait mille contes absurdes sur cette société. Je n'entreprendrai pas de les détruire, parce que je me flatte que vous n'y

ajouterez pas foi, si vous jetez les yeux sur ce grand nombre d'honnêtes gens, d'hommes d'esprit, de bon sens et de mérite à tous égards, qui ne se feraient pas recevoir dans une société aussi ridicule qu'on veut faire passer la nôtre, ou que s'ils avaient eu le malheur d'y être entrés, ils ne s'en vanterraient pas; ils n'y remettraient jamais les pieds, au lieu qu'on les voit, pour la plupart, s'intéresser et travailler pour le bien et pour l'avantage de la société.

Il y a dans Londres, pour le moins 150 loges particulières, établies et constituées par la *Grande-Maîtresse-Loge*. Elles ont toutes leurs officiers, leurs constitutions ou règlements généraux et particuliers, leurs fonds ou bourses, pour subvenir aux frais et aux charités qu'elles font en leur particulier. Elles s'assemblent ordinairement une ou deux fois le mois dans différents jours, pour régler leurs affaires, pour recevoir de nouveaux Frères, lorsqu'il s'en présente d'admissibles (car on ne reçoit pas indifféremment tout le monde) pour boire bouteille ensemble et pour s'entretenir aimablement sur toutes sortes de sujets indifférents. Je dis *indifférents* parce qu'il est absolument défendu d'y parler d'affaires d'intérêt particulier, de religion et de politique ou du gouvernement; et cela pour éviter tout ce qui pourrait élever quelque apparence de dispute, ou donner quelque atteinte à l'union et à la concorde qui doit régner entre les frères. Lorsque deux frères d'une même Loge viennent à avoir quelque différent pour quel sujet que ce puisse être, la Loge ne néglige rien, soit en corps, soit par ses députés, pour les raccommoder et les réunir. Il est à remarquer qu'il ne règne jamais de désordre, ni de débauche dans ces assemblées; elles ne durent qu'environ deux heures; chacun ne doit y boire que sa demi-bouteille. On n'y admettrait pas un frère, qu'on s'apercevrait avoir déjà une pointe de vin.

La grande Loge est formée de ses grands officiers et d'un

ou deux officiers de toutes les Loges constituées; ce qui compose une assemblée de 250 à 300 personnes, plus ou moins. Le *Grand-Maître* est toujours, du moins, depuis plusieurs années, un *Lord* ou seigneur. Cette grande Loge s'assemble quatre fois l'année; elle forme trois *Quartely Communications* ou assemblées trimestrales<sup>1</sup>; on les appelle ainsi parce qu'elles se tiennent de trois en trois mois; la quatrième fois qu'elle s'assemble, c'est pour solenniser la *Grande Fête annuelle*. Depuis que j'ai été reçu *Franc-Maçon*, j'ai fréquenté diverses Loges. J'ai été à une assemblée trimestrale et à la Grande Fête annuelle. Je vais vous faire la description de cette dernière.

Tous les grands officiers de l'ordre, tant anciens que modernes, les officiers des Loges particulières et les frères *Frances-Maçons* qui voulurent assister à cette fête, se rencontraient dans un grand cabaret ou taverne près de *Hanovers Square*, où Milord Marquis de *Caernarvon*, élu Nouveau Grand-Maître à la dernière grande assemblée trimestrale, nous donna un splendide déjeuner et d'où nous partîmes en procession de la manière suivante :

I. Deux officiers à cheval de la Maison du Roi, dont l'emploi est de faire ranger les carrosses, et de faire faire place dans les rues lorsqu'on marche en cérémonie.

II. Une bande de musiciens à cheval, composée d'un timbalier, de deux trompettes, de deux cors de chasse, de quatre haut-bois et de deux clairons.

III. Douze carrosses, dans lesquels étaient les douze intendants de la fête avec leurs successeurs. Ils étaient revêtus de leurs tabliers et de leurs joyaux; ils tenaient à la main une longue baguette blanche, marque caractéristique de leur emploi.

<sup>1</sup> Nous dirions trimestrielles.

IV. Environ cent carrosses de maître ou de remise (point de fiacres ne furent admis dans cette marche) dans lesquels étaient plusieurs *Lords Francs-Maçons*, les grands officiers de la grande Loge, les officiers des Loges particulières et tous les frères *Francs-Maçons* qui voulurent être de la fête. Ils étaient tous revêtus de leurs tabliers avec des gants blancs. Les officiers des Loges avaient pendus au col, à un ruban, leurs joyaux, qui désignaient leurs différents emplois. Au milieu de ces cent carrosses il y avait une bande de musiciens comme la première.

V. Un riche et magnifique carrosse tiré par six beaux chevaux blancs, ornés de rubans, de cocardes, d'aigrettes et autres ornements, dans lequel étaient Milord Comte *Darnley* Grand Maître et Milord Marquis de *Caernarvon*, élu nouveau Grand Maître.

VI. La marche était fermée par une troisième bande de musiciens semblable aux deux précédentes.

On passa dans cet ordre devant le Palais de *St-James*, aux fenêtres duquel étaient le roi, le duc de Cumberland, les princesses et plusieurs seigneurs et dames de la cour. On se détourna un peu pour passer dans le quarré de *St-James* devant le palais du Prince de Galles qui était aux fenêtres d'une salle basse avec la princesse et plusieurs seigneurs et dames. Le Prince, vêtu en *Franc-Maçon*, saluait tous les frères, à mesure qu'ils passaient devant lui, car, en 1737, il se fit recevoir et initier dans la société. De là, la procession fila tout le long des principales rues de Londres ; on alla mettre pied à terre à un grand bâtiment, espèce d'hôtel-de-ville appartenant au corps ou à la Corporation des Poissonniers, éloigné de plus d'une lieue et demie de l'endroit où commença la marche ; aussi fûmes-nous près de deux heures en chemin parce qu'on allait fort lentement. A mesure qu'on arrivait, l'on passait dans une

vaste et superbe salle où l'on avait dressé trois tables, l'une pour les *Grands-Maîtres*, anciens et modernes, pour les grands officiers et pour plusieurs *Lords Francs-Maçons*; les deux autres étaient pour tous les autres frères. Peu de temps après que tout le monde fut arrivé et eut pris place, les douze intendants eurent soin de nous faire servir un splendide et magnifique repas, où tout était en abondance et du meilleur. Vous pouvez bien penser qu'il y eut bien des mets puisque nous étions environ 450 personnes aux trois tables dans la même salle. Après que les intendants eurent fait desservir, les Grands-Maîtres et les grands officiers, anciens et modernes, firent le tour de la salle en procession, aux fanfares d'une belle symphonie, placée sur une grande galerie, qui, pendant le repas, exécuta plusieurs concerts. On passa ensuite dans une autre belle grande salle, où l'on ne laissa entrer que les grands-officiers et ceux des Loges particulières. On y tint Loge. Milord *Darnley*, comme Grand-Maître quittant l'emploi, nous dit un fort joli petit discours, convenable au sujet. Milord *Caernarvon*, son successeur, en fit un autre. Ensuite, on lut les devoirs et les obligations d'un *Grand-Maître*. Milord Caernarvon promit de les observer. Après quelques autres cérémonies, on revint en procession dans la grande salle où l'on avait diné. — Milord *Darnley* y installa son successeur en lui remettant la *chaise*, ou la place du Grand-Maître, changea avec les mêmes cérémonies les grands-officiers et les intendants, car il est à remarquer que tous les officiers, tant de la Grande Loge que des Loges particulières se changent toutes les années. Après quoi, l'on but en cérémonie diverses santés comme celle du roi, du prince de Galles, de tous les anciens Grands-Maîtres, à la prospérité de toute la société et quelques autres semblables. Le tout se passa avec beaucoup d'ordre et de somptuosité. Je fus surtout charmé de voir

si peu ou, pour mieux dire, aucune confusion dans une si nombreuse assemblée. — Les *assemblées trimestrales* se tiennent de trois en trois mois, comme je vous l'ai déjà dit. On y fait les nouveaux règlements que l'on croit être nécessaires pour le bien et l'avantage de toute la société en général. On y reçoit les contributions volontaires des Loges particulières. On y rend compte de la caisse et des revenus de la Grande Loge qui sont considérables, et on y distribue de grandes charités aux frères indigents, ce qui se fait avec un ordre, une justice et une générosité tout à fait édifiants. Voici de quelle manière cela se pratique. Dans l'assemblée trimestrale où je fus, on lut le placet ou la requête d'un frère qui demandait quelque secours. Il exposait qu'à-près divers malheurs, il avait été obligé de faire banqueroute, mais que, pour ne rien faire perdre à ses créanciers et leur payer vingt sols pour la Livre, il s'était dépouillé de tout ce qu'il avait dans ce monde et qu'il s'était réduit par là dans la dernière misère. On s'informa de quelle Loge il avait été, on demanda aux frères de cette Loge ce qu'ils avaient à dire sur le compte et la conduite du suppliant. Tous ceux qui le connaissaient se réunissaient à en dire beaucoup de bien. On mit alors en voix quel secours on lui accorderait; les uns furent d'avis de lui donner 50 guinées<sup>1</sup>, d'autres 60; le plus emporta qu'on lui donnerait 80 livres sterling pour l'aider à se procurer un autre établissement, ce qui fut exécuté le lendemain. On lut ensuite la requête d'un autre frère qui était en prison pour une dette de 20 livres sterling. Comme il fut prouvé qu'il avait toujours eu de bonnes mœurs et une bonne conduite, qu'il ne s'était point attiré par sa faute le triste état où il était, mais que c'avait été sa femme qui l'avait ruiné, il fut ordonné

<sup>1</sup> Environ 1250 francs.

qu'on irait le lendemain payer la dette pour laquelle il était en prison, et que de plus on lui donnerait dix guinées. On donna encore 30 livres sterling à un frère de la campagne, qui avait eu le malheur de perdre sa maison par un incendie. On fit diverses charités, aux uns cinq, aux autres dix guinées, à proportion de leurs besoins et de leur état. On distribua de cette manière-là environ 200 livres sterling. Avant qu'on accorda quelque secours à un frère indigent, on avait toujours grand soin de s'informer quelle était sa réputation et ses mœurs ; si l'on découvrait qu'il s'était attiré sa misère par sa mauvaise conduite et par la débauche, on ne faisait rien ou peu de chose pour lui en comparaison de ce qu'on faisait en faveur d'un autre de qui l'on rendait un bon témoignage.

Voilà, mon cher Monsieur<sup>1</sup>, à peu près, ce que l'on fait de plus considérable dans les Loges des *Francs-Maçons*. Et je vous prie, y a-t-il de quoi les dénigrer et les faire passer en ridicule autant qu'on le fait ? Je crois que cela vient de ce que la plupart des hommes sont naturellement soupçonneux, portés à juger en mal des choses dont ils n'ont aucune connaissance et qu'ils veulent décider définitivement sur ce qu'ils ne connaissent que très superficiellement. J'avoue que moi-même, j'étais peu porté pour les *Francs-Maçons*, avant que je fusse au fait de leur société. Gens qui les connaissaient aussi peu que moi m'avaient fort prévenu contre eux. C'est la prévention qui a fait émaner contre cette société de fulminants édits en France, en Hollande, en Italie et ailleurs ; se les sont-ils attirés par leur mauvaise conduite, par leur débauche, par des trames et des séditions contre l'Etat ? Ils sont bien éloignés de ces crimes, puisque par les lois fondamentales de leur société,

<sup>1</sup> De Saussure s'adresse sous cette forme à un personnage fictif.

on ne doit point y recevoir tout homme de mauvaises mœurs, autant qu'il est possible; on ne peut dans aucune Loge, parler et raisonner ni des affaires de religion, ni de celles du gouvernement. Mais, jugeons de leur conduite par le passé. Depuis le grand nombre d'années qu'ils sont établis en Angleterre, même dans des temps de guerres civiles et de révolutions dans le gouvernement, ont-ils donné la moindre alarme et la moindre jalouse au Ministère ? Ont-ils pris part aux grands événements arrivés alors dans ce pays ? Ont-ils donné depuis ces temps-là le moindre sujet de plainte ? Enfin, depuis si longtemps qu'ils sont établis dans ce royaume, a-t-on jamais cherché à les molester et à dissoudre leur société ? Au contraire, comme plusieurs seigneurs et ministres d'Etat et même le Prince de Galles connaissent parfaitement le but et le plan de cette société et qu'ils savent tout ce qui se fait et tout ce qui se passe dans les Loges, ils sont fort tranquilles et assurés sur le compte des *Frances-Maçons*, ce qui fait qu'ils ont pleine et entière liberté dans ce pays, et qu'ils y sont en quelque façon protégés.

Je suis persuadé et convaincu que bien loin d'excommunier les *Frances-Maçons*, comme j'ai ouï dire qu'on l'a fait en Italie, et défendre sévèrement leurs assemblées, comme on l'a fait en France et ailleurs, ce serait un bien et un avantage réel pour toute la société en général s'il y avait en chaque ville un peu considérable une loge de bons et vénérables *Frances-Maçons*, non seulement par la bénéficence et la charité qu'ils sont obligés d'exercer, ayant un fond destiné pour cet effet, mais aussi par l'utilité et l'avantage que les *Frances-Maçons*, étrangers et voyageurs en retireraient. Car dès qu'un Franc-Maçon arrive dans une ville où il y a une loge bien constituée, il n'y est plus en quelque manière étranger ; il y a bientôt des connaissances, tous les frères de cette ville le préviennent, lui font honnêtetés et politesses,

lui rendent tous les services qu'ils peuvent; s'il a besoin de secours il est sûr d'en trouver. Ainsi ce serait un grand bien pour un voyageur de rencontrer souvent dans ses voyages des loges bien organisées<sup>1</sup>. Mais la plupart des princes de l'Europe n'ont pas trouvé à propos d'approuver cet établissement ou de simplement le tolérer, ainsi il faut mettre le doigt sur la bouche et obéir; car un des principaux devoirs d'un Franc-Maçon est d'être fidèle à son prince et se soumettre à ses ordres.

\* \* \*

L'auteur achève son exposé par la note suggestive que voici :

L'an 1738, il se forma une loge à Lausanne. L'an 1740, elle fut constituée par la Grande Loge de Londres. Elle devint considérable par le nombre des personnes de distinction de la ville et des étrangers qui y furent admis et par plusieurs autres de Morges, de Vevey et des villes voisines. Elle commençait à prendre une forme et une consistance qui faisait espérer qu'elle prospérerait, lorsqu'en 1745 il plut à LL. E.E., nos souverains seigneurs, d'interdire toute loge de Francs-Maçons dans leurs états. M. Ryhiner, alors seigneur baillif de Lausanne, fit aller au Château tous ceux de cette ville; il se contenta de leur notifier les ordres précis du souverain et de leur faire promettre de rompre leur société et de ne plus tenir de loge. Ils ont religieusement observé leurs promesses; ils n'ont plus fait aucune espèce d'actes ni d'assemblées de francs-maçons. Il n'en a plus été question. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? On ne doit rien décider. « Le souverain a parlé, on doit se taire ! »

Parole, à coup sûr, bien digne de l'époque et qui démontre que César de Saussure, membre du CC, était devenu à ce moment un serviteur prudent et soumis de LL.EE. de Berne.

En corrélation avec les appréciations de César de Saussure, il n'est pas superflu de citer une page de Tillier, l'historien de la République de Berne, relative aux mesures dirigées par LL. EE., tant à Berne qu'à Lausanne, contre

<sup>1</sup> Ayant beaucoup voyagé, de Saussure était bien placé pour s'exprimer de la sorte.

les Francs-Maçons. Nous en trouvons la traduction dans la *Revue du dimanche*, du 2 février 1890<sup>1</sup>. Après avoir puisé ses sources dans les *Manuaux secrets* de Berne, Tillier écrit: « A ce moment (1741) la franc-maçonnerie éveilla l'attention aussi bien à Berne que dans le Pays de Vaud, particulièrement à Lausanne. Déjà en février 1741 on avait eu connaissance de son existence et de son action secrète et l'on avait chargé l'avoyer en charge Steiger de « faire des recherches minutieuses sur cette apparition qui donnait à réfléchir. »

A la fin de novembre 1741, la proposition fut faite en Conseil d'activer l'instruction, parce que la Société se développait de plus en plus en ville et dans le pays. En septembre 1741 une loge avait été fermée par l'autorité à Genève.

« En séance du Conseil et des sézeniers l'avoyer Steiger signala comme membres de la Société cinq jeunes Bernois: Karl von Bonstetten-von Biberstein; Louis Tillier, capitaine de dragons; Rod. v. Werdt; Lerber, employé aux péages à Lausanne et Samuel Jenner, fils du bailli de Lenzbourg.

« On décida d'empêcher par tous les moyens le développement ultérieur de la franc-maçonnerie. On invita les personnages que nous venons de nommer à se retirer de la Société, ainsi que tous leurs associés bernois.

« Le bailli de Lausanne, Frédéric Ryhiner, annonça au Conseil que la Société de Lausanne, loin de diminuer, allait en se développant et troubloit déjà les esprits. On le chargea de faire savoir que la fréquentation des loges attirait le déplaisir du gouvernement.

« Plus tard, le bailli annonça que deux loges existaient à

<sup>1</sup> La *Revue* prenait occasion d'un fait contemporain. La reconnaissance du Grand Orient du Guatemala, par le gouvernement, après vingt ans de lutte, pour évoquer l'ordre de choses existant dans ce domaine, à Berne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Lausanne, l'une appelée « la vieille » et l'autre « la nouvelle ». La première, sur la communication du bailli, couvrit aussitôt les travaux ; la seconde n'y parut pas disposée.

Abjurèrent formellement à Berne la maçonnerie Louis Tillier, capitaine de dragons, R. von Werdt, R. Wurstemberger, major ; Sigismond von Erlach, capitaine Nicolas de Diesbach ; S. Tscharner, ancien contrôleur, R. Hackbrett, S. Mutach, secrétaire de recrutement et Sig. de Graffenried, sculpteur.

« Le bailli de Lausanne reçut de nouveau l'ordre de dissoudre ces sociétés et de faire des représentations à la nouvelle loge sur son œuvre peu claire.

« Le 3 mars 1745, Conseils et bourgeois votèrent une ordonnance sévère contre la franc-maçonnerie ; ils l'adoucirent le lendemain, de telle sorte qu'un Bernois, ou sujet bernois, qui entrait avec imprévoyance dans une société de ce genre, payait une amende de 100 thalers et ne redevenait électeur et éligible qu'après l'avoir quittée.

Tôt après on dénonça à Lausanne :

Les seigneurs de Bressonnaz<sup>1</sup>, de Rochefort<sup>2</sup>, Pierre Seigneux, de Chandieu-Villars, l'avocat Molitor, le châtelain Rosset, le capitaine Viret.

A Vevey : le baron d'Herwart, le major de Ternier et le justicier Dufour, qui durent abjurer.

« Réveil des loges en 1764. On trouva à Berne une section d'une vingtaine de membres, qui avait des réunions tantôt au Maure, tantôt chez ses membres. Dans le Pays de Vaud la vieille loge *la Parfaite Union des Etrangers*, à Lausanne, vivait toujours, ainsi que d'autres ; vingt-deux Bernois, Veveysans, Yverdonnois et Payernois durent abjurer. »

<sup>1</sup> de Cerjat.

<sup>2</sup> Rosset.